

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 27 janvier 2026 à 14h05 sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X			
				STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion	X	X			
	CHRISTIEN Chrystelle			STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise	X	X	ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès		
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole	X	X

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie	X	X
				MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROUANTON Céline	X	X			
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia		
				LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT	MOAL Kévin	X
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	

ELUS CSE QUIMPER		Présents
CFDT	TREGUIER ANNE YVONNE	X
CFDT	BLENO RONAN	X

Assistent à la réunion :

Mr Matthieu DOUCHAIN, Directeur d'exploitation des établissements, Pole sanitaire

Mr Jonathan JASICA, Directeur du pôle Médico-Social

M. Julien JEGO, Responsable Site de Ty Yann

M. Jérémy NODE, Projets Immobiliers (Département développement, recherche et innovation)

Mme Appoline YEOMAN, Responsable parcours personnes âgées Brest Métropole

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Mardi 27 janvier 2026
Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 25 novembre 2025 et du 16 décembre 2025.
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2026*.
3. Avis sur le compte rendu des Négociations Annuelles Obligatoires 2026*.
4. Avancement des travaux sur les différents sites de la Fondation.
5. Avis sur le EPRD 2026 et PGFP 2027-2030 du pôle sanitaire*.
6. Bilan de la retraite progressive 2025 et nombre de salariés bénéficiaires du dispositif de prise en charge des cotisations sur la période 2020-2024.
7. Missions relevant du poste de Directeur Médico-Social.
8. Difficultés de stationnement sur les différents sites de la Fondation.

Pôle sanitaire

9. Point sur l'absentéisme du service SMR Neurologie en 2025.
10. Organigramme du pôle sanitaire*.
11. Affectation et points sur les recrutements des salariés dans le cadre du transfert d'activité du site de Saint Luc.
12. Avis sur les grilles de la pharmacie de Roscoff*.

Pôle Médico-social

13. Information sur la mise en œuvre du dispositif échauffements pour les salariés de l'EHPAD de La Source.
14. Création de postes aide-soignant et professionnel EAPA au Manoir de Keraudren.

Pôle social

15. Avis sur les grilles PFS suite à l'évolution de l'organigramme présenté en décembre*.
16. Nouveaux horaires DAPE.

La Secrétaire du CSE,

M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Mardi 27 Janvier 2026 à 14h00
Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

1. Avis sur les grilles des Aides-Soignants de nuit du SSNA*
2. Effectifs oncologie et gériatrie pour la mise en œuvre des autorisations à Ty Yann
3. Passage en dotation globale sans PUI pour l'EHPAD La Retraite
4. Avis sur les grilles des secrétaires de l'EHPAD du Manoir de Keraudren*
5. Avis sur les grilles du service DAPE*

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



Le Président,
H. BLAIZE



* documents joints

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 27 JANVIER 2026 APPROUVÉ
--

Début de la réunion : 14h05

La présidence de la réunion est assurée par M. David COGEN, Directeur Général délégué aux Parcours de Vie et de Santé et de M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 25 novembre 2025 et du 16 décembre 2025

***Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2025 :**

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter.

POUR : 17 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

***Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025 :**

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter.

POUR : 16 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 2 CONTRE : 0

Les procès-verbaux sont approuvés.

Point 5 : Avis sur l'EPRD 2026 et le PFGP 2027-2030 du pôle sanitaire

M. COGEN demande à l'assemblée si elle a eu le temps de prendre connaissance de l'EPRD car un avis est demandé aujourd'hui.

M. Louis CASTEL demande s'il est normal que le service de radiologie à Roscoff ainsi que les consultations externes n'apparaissent pas sur l'EPRD et M. COGEN explique que ces services relèvent des activités de l'hôpital de proximité et sont donc inclus dans la dotation globale.

Mme Claire BOURVEN demande pour le service de cardiologie à quoi est due la différence entre 2025 et 2026. Est-ce en rapport avec l'augmentation de l'HTP ?

M. COGEN indique qu'il s'agit de proposition de programmation d'activité HTP des médecins chefs de service, cela reste à développer (transfert HC vers HTP). Cependant il y a un statut quo avec la présence d'une baisse relative.

Mme Claire BOURVEN s'interroge également sur le Centre de santé « budgété ». Va-t-il y avoir une ouverture d'un autre Centre de santé ?

M. COGEN répond négativement, il s'agit des projets immobiliers liés à la restructuration du site de la maison ST LUC. La programmation des travaux est établie sur plusieurs années. Il s'agit d'une anticipation car c'est un gros financement.

Mme Claire BOURVEN parle des 2M€ pour la balnéothérapie, s'agit-il là aussi de travaux ?

M. COGEN confirme que cette ligne entre dans la programmation immobilière de Ty Yann (en lien avec le plateau ambulatoire).

Un avis sur l'EPRD et le PFGP est demandé au CSE :

POUR : 1

ABSTENTION : 3

CONTRE : 13

Le CSE vote contre à la majorité.

Mme Michelle CREACH explique que la CGT est contre car il ne représente pas la réalité. De plus il est fait avec un manque de personnel.

Mme Claire BOURVEN donne les mêmes raisons pour l'abstention du syndicat SUD.

Arrivée à 14h14 de M. Julien JEGO

Point 7 : Missions relevant du poste de Directeur Médico-Social

M. COGEN prend la parole à ce sujet et présente les différentes missions :

- Superviser le département personnes âgées et manager en direct les équipes du département personnes en situation de handicap
- Accompagner la déclinaison du projet stratégique au sein des activités médicosociales de la Fondation,
- Assurer la veille nécessaire permettant d'anticiper les évolutions stratégiques en matière de santé et d'accompagnement de parcours (appels à projets, projets de soins, projets d'accompagnement et des modalités de prise en charge),
- Participer aux réflexions des parcours de vie et santé (lien ville, hôpital, aide et soins à domicile, partenaires engagés dans les parcours)
- Veiller à la bonne mise en œuvre des démarches d'évaluation, de certification en lien avec le pôle ressources,
- Veiller à l'application de la politique qualité et gestion des risques,
- Favoriser la participation des bénéficiaires, des familles, des proches aidants lors de la définition des politiques « soins santé » de la Fondation ainsi que dans les temps fort du parcours de vie et de santé,
- Identifier les leviers et les marges de manœuvre budgétaires,
- Contribuer au développement des activités.

M. COGEN relate qu'un départ en retraite a permis de créer ce poste. Il souligne qu'il s'agissait du seul pôle sans directeur.

Il y a donc maintenant pour le secteur « Personnes en situation de Handicap » : Mme PRIGENT (SAMSAH-SAVS et SESSAD), Mme ENEZ (C. 360 et PCPE), Mme PRONOST (HANDIAccès29) et M. JASICA pour piloter l'ensemble.

Mme Michelle CREACH demande quel est le rôle dans ce cas de Mme PRIGENT et M. COGEN répond qu'elle s'assure la responsabilité du bon fonctionnement des activités PH (SAMSAH, SESSAD, PCPE...).

Point 9 : Point sur l'absentéisme du service SMR Neurologie en 2025

M. JEGO prend la parole à ce sujet. Le point est présenté aujourd'hui suite au CSE de décembre dernier où il a été demandé plus de précisions sur les journées en sous effectifs.

Absences 2025 - SMR Neuro

	AS Jour	IDE Jour	AS Nuit	IDE Nuit	ME	
M	401	11	677	385	168	1642
A	180	42				222
MTT	24	48				72
B	117		112	419		648
Q	9					9
V	2					2
AQ	13		2			15
H	4					4
	750	101	791	804	168	2614

Le tableau est le même que précédemment, pas de modification à signaler.

Recherche avec service RH :

- 1140 remplacements ont été effectués en CDD (44%)
- 759 remplacements via le pool (29%)
- 343 remplacements via Hublo (13%)
- Il n'y a pas de chiffre précis concernant les CDI ayant effectué des heures supplémentaires pour du remplacement
- Taux de remplacement de 86%

En ce qui concerne la plateforme HUBLO : le SMR Neuro est un service très demandeur : 450 demandes par an, en comparaison au service de SMR Polyvalent à Ty Yann où il y a 250 demandes.

Au total : 300 journées non remplacées mais avec des salariés en CDI qui ont modifiés leur planning. Cela amène à un taux de remplacement de 86% ce qui est relativement bien même si cela reste contraignant.

Mme Michelle CREACH relate qu'il y a parfois jusqu'à 4 personnes en moins sur une journée et veut savoir combien de fois dans l'année cela est arrivé.

M. JEGO répond qu'il est compliqué de donner plus de détails.

Mme Michelle CREACH demande si le nombre donné pour les salariés HUBLO correspond à ceux qui se sont bien présentés.

M. JEGO indique qu'il s'agit du nombre de demandes.

Pour Mme Michelle CREACH cela veut dire qu'il y a un taux de remplacement beaucoup moins important dans ce cas et M. JEGO concède que cela est probable.

M. Franck MONFORT demande, et pour obtenir une réponse aux informations demandées, si une étude peut être faite en interne, sur une période d'un an par exemple, ou bien s'il est nécessaire d'avoir recours à une expertise extérieure.

Pour M. JEGO cela est possible en interne mais pas sur une période aussi longue.

M. COGEN dit que s'il est constaté dans un autre établissement une meilleure gestion des remplacements, la Fondation est preneuse. Il y a toujours un écart du taux de remplacement entre la réalité et les chiffres. Il rappelle qu'il y a beaucoup de travail derrière chaque remplacement : CDD, HUBLO, pool.

Arrivée à 14h26 de M. Matthieu DOUCHAIN

M. ESNAULT ajoute qu'en 2025 il y a eu 7% de recrutement en plus qu'en 2024. Cela montre une évolution.

Mme Michelle CREACH pense qu'il faudrait peut-être étoffer le pool, cela serait intéressant économiquement.

Pour M. ESNAULT cela est à réfléchir.

Mme Michelle CREACH déclare que même si les résultats sont positifs, il n'est plus possible de laisser les équipes avec 4 personnes en moins. Cela est arrivé trop de fois en 2025.

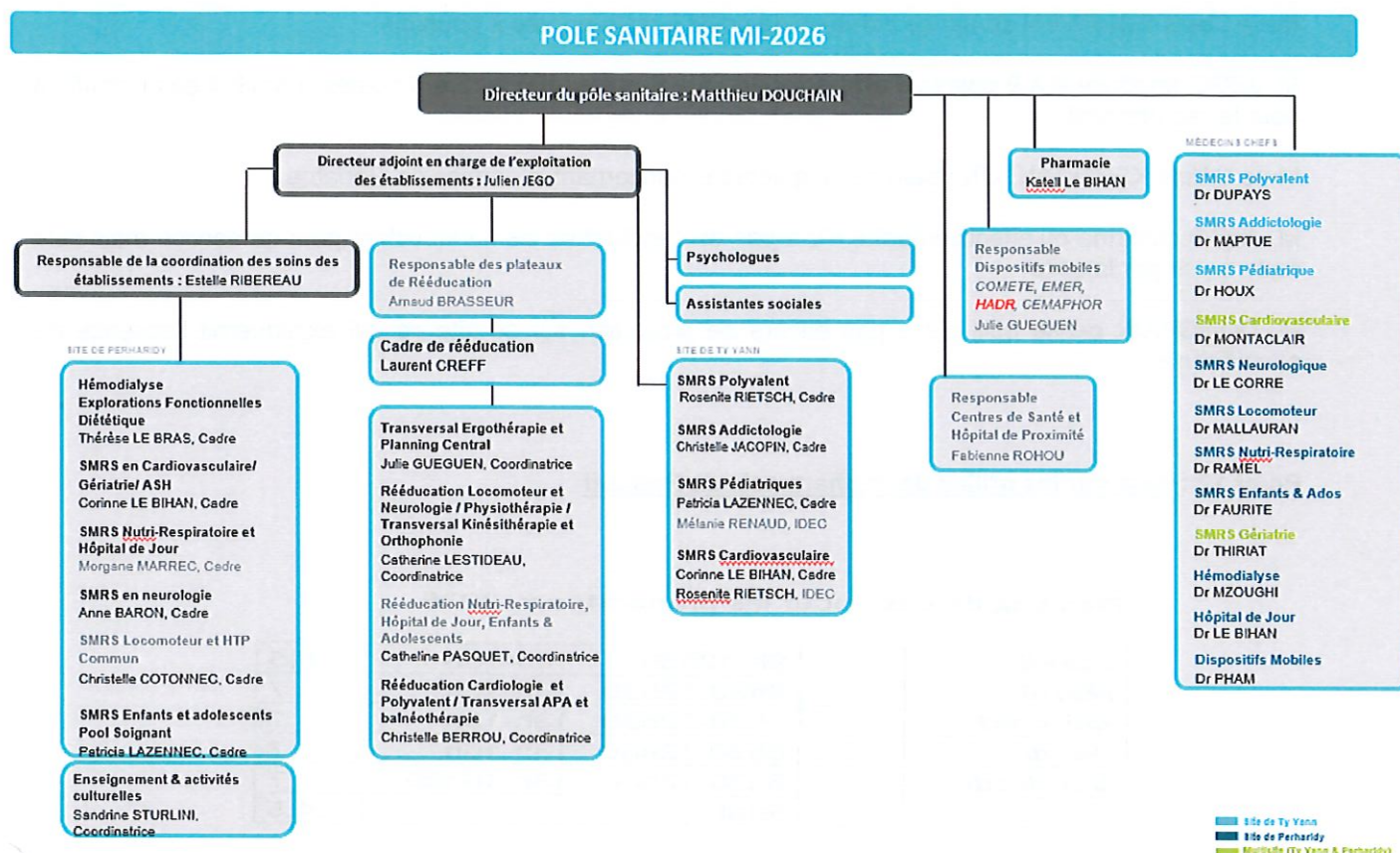
M. JEGO concède qu'il s'agit d'un point important à travailler avec l'encadrement. Il faut une meilleure anticipation en mettant en place des discussions toutes les semaines pour limiter cette spirale négative. Cela représente un objectif à atteindre d'ici la fin de l'année.

Point 10 : Organigramme du pôle sanitaire

M. DOUCHAIN prend la parole à ce sujet et présente le nouvel organigramme. Une note d'information a d'ores et déjà été diffusée.

Après lecture du document, les élus relèvent plusieurs mises à jour non faites. Mme Michelle CREACH demande à M. DOUCHAIN de rectifier le document pour que celui-ci soit inséré dans le PV mais qu'il soit également mis sur l'intranet à disposition des élus ce qu'approuve M. DOUCHAIN.

L'organigramme présenté ci-dessous est celui présenté lors du CSE (donc sans les modifications à apporter).



M. DOUCHAIN explique que l'organigramme a été pensé dans une logique métier pour une meilleure répartition.

Mme Claire BOURVEN déplore que les salariés aient été averti par note d'information et non pas directement sur certains changements.

Pour M. DOUCHAIN, cela aurait pu se faire lors d'une réunion de service entre les salariés.

Point 11 : Affectations et point sur les recrutements des salariés dans le cadre du transfert d'activité du site de Saint Luc

M. JEGO s'exprime à ce sujet.

La première série de recrutement a eu lieu et tout le monde a eu satisfaction. Cela a été relaté au service de Cardiologie déjà.

Dès la semaine prochaine une diffusion des postes restant à pourvoir sera faite en interne et en externe. Il est escompté une finalisation rapide. La clôture du recrutement est prévue début mars 2026. Il y a des postes à pourvoir dans tous les services.

Mme Marion STEPHAN demande si cela concerne également les ASH.

M. JEGO confirme.

Mme Michelle CREACH demande si tous les salariés ont été vu en entretien et M. JEGO répond qu'au vu du nombre de poste à pourvoir cela n'a pas été possible. Les salariés de Saint Luc ont tous eu satisfaction. Pour la 2^{ème} campagne de recrutement par contre, il y aura des entretiens sauf si ce sont des salariés de Saint Luc qui postulent.

Mme Claire BOURVEN demande combien de poste il reste encore à pourvoir.

M. JEGO annonce 8 à 9 postes d'aide-soignant, 5 à 6 postes IDE et 3 à 4 postes d'ASH. Il se dit confiant pour le recrutement.

Mme Céline KEROUANTON relate des inquiétudes concernant le service de Gériatrie.

M. JEGO confirme qu'effectivement il n'y a pas de candidature de Lannouchen pour ce service mais cela reste à voir par la suite.

M. DOUCHAIN pense qu'il n'y a pas encore de projection sur ce site ce qui expliquerait l'absence de candidature.

Point 12 : Avis sur les grilles de la pharmacie de Roscoff

Planning de base pour les préparateurs 2026

Lundi		9h-12h30	13h-16h	6,5
Mardi		8h30-12h30	13h-16h	7
Mercredi		8h30-12h30	13h-16h	7
Jeudi		8h30-12h30	13h-16h	7
Vendredi		8h30-12h30	13h-16h00	7
		total		34,5

A ce planning de base , il faut ajouter la permanence jusqu'à la fermeture de la pharmacie :

-Lundi (18h) : 1 lundi sur 3 pour tous les préparateurs

- Vendredi (17h) : 1 vendredi sur 3 pour tous les préparateurs

-Mardi (17h30) , Mercredi (17h30) et Jeudi (17h30) : 1 fermeture par semaine sur 1 de ces 3 jours pour les 100% (jour fixe) / 1 fermeture 1 semaine sur 2 sur 1 de ces 3 jours pour les 80% (jour fixe)

- Quelques fermetures supplémentaires en cas d'absence d'une collègue

Mme Michelle CREACH demande le report du point car ce qui est présenté aujourd'hui n'est pas une grille.

M. ESNAULT dit que c'est une grille de base et qu'un avis pourrait être donné.

Mme Manon HUMILY dit que cette grille ne permet pas d'avoir une bonne lecture, le roulement n'est pas visible.

M. COGEN accorde le report mais précise être en accord avec les propos de M. ESNAULT.

Mme Claire BOURVEN demande si le planning à 4 jours a été évoqué.

Mme Fanny LE SANN dit que cela l'a été par M. ESNAULT en réunion mais Mme LE BIHAN ne pensait pas que cela pourrait se faire car les contraintes du service sont autres que celles d'un service de soins.

M. Ronan BLENO trouve étonnant de voir que les semaines font 34h30 et non 35h.

M. ESNAULT et Mme Fanny LE SANN précisent que les fermetures ne sont pas indiquées sur les tableaux et que les salariés font donc plus d'heures.

Additif 1 : Avis sur les grilles des aides-soignants de nuit du SSNA

M. JEGO intervient à ce sujet et présente les grilles.

13 ETP (13*1 Roulement AS jour temps plein (2025))

	NOMS	L	M	M	J	V	S	D
L1	100	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz	13:15 21:15 13Dc	13:15 21:15 13Dc		
							0:00	0:00
								38:30
L2	100	8:00 12:30 13:00 16:00 7:30 8Aan	8:00 12:30 13:00 16:00 7:30 8Aan	8:00 12:30 13:00 16:00 7:30 8Aan	8:00 12:30 13:00 16:00 7:30 8Aan	8:00 12:30 13:00 16:00 7:30 8Aan		
							0:00	0:00
								37:30
L3	100		7:30 12:30 13:00 16:00 0:00 RR	13:15 21:15 13Dc	13:15 21:15 13Dc	8:15 12:30 13:00 16:30 7:45 8Dgg		
							0:00	0:00
								31:45
L4	100	13:15 21:15 8:00 13Dc	13:15 21:15 8:00 13Dc	8:15 12:30 13:00 16:30 7:45 8Dgg			13:15 21:15 8:00 13Dc	13:15 21:15 8:00 13Dc
								39:45
L5	100	8:15 12:30 13:00 16:30 7:45 8Dgg	6:45 12:30 13:00 14:45 7:30 6Jy		6:45 12:30 13:00 14:45 7:30 6Jy	6:45 12:30 13:00 14:45 7:30 6Jy		
							0:00	0:00
								30:15

L6	100		13:15 21:15 0:00 RR	13:15 21:15 8:00 13Dc		7:30 12:30 13:00 16:00 8:00 7Gee	6:45 12:30 13:00 14:45 7:30 6Jy	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jy
								39:00
L7	100	13:15 21:15 8:00 13Dc		6:45 12:30 13:00 14:45 7:30 6Jy	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jy	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jy		
							0:00	0:00
								30:30
L8	100	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jy	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jy			13:15 21:15 13Dc	13:15 21:15 13Dc	13:15 21:15 13Dc
								39:00
L9	100	8:15 12:30 13:00 16:30 7:45 8Dgg		13:15 21:15 8:00 13Dc	8:15 12:30 13:00 16:30 7:45 8Dgg	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jy		
							0:00	0:00
								31:00
L10	100		6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz		6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz
							0:00	0:00
								37:30
L11	100	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz		6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jz	13:15 21:15 13Dc	13:15 21:15 13Dc		
							0:00	0:00
								31:00
L12	100	13:15 21:15 8:00 13Dc	13:15 21:15 8:00 13Dc	8:15 12:30 13:00 16:30 7:45 8Dgg			6:45 12:30 13:00 14:45 7:30 6Jy	6:45 11:45 12:15 14:45 7:30 6Jy
								38:45

L13	100	8:45	7:30	8:45	7:45		
		12:30	12:30	13:45	11:45		
		13:00	13:00	12:15	12:15		
		14:45	16:00	16:45	14:45		
		7:30	8:00	7:30	7:30	8:00	0:00
		6Jy	7Gee	6Jz	6Jz		30:30
							455:00

Mme Michelle CREACH s'étonne de constater que tous les aides-soignants sont à 100 % et M. JEGO dit ne pas être en possession de cette information.

M. JEGO donne un contexte d'homogénéisation de l'équipe du matin qui finira à 14h45 et permettra de récupérer une journée sur le roulement. M. JEGO se dit étonné de ne pas avoir de questions sur les semaines tampons.

Mme Michelle CREACH dit que de toute façon la CGT est contre puisqu'elle ne peut pas voter contre une grille qui n'est pas légale mais se félicite de voir que cela a été possible en Neurologie.

M. JEGO explique que dans l'immédiat la suppression des semaines tampons dans ce service n'est pas possible mais cela sera fait plus tard, il en profite par ailleurs pour indiquer qu'au rapatriement de St Luc, les grilles seront sans tampons.

Mme Michelle CREACH répond que pour la CGT c'est une bonne nouvelle.

M. Kevin MOAL s'interroge sur la répartition des horaires et se questionne notamment sur le jeudi.

Pour M. JEGO cela est probablement dû à la charge de travail.

Mme Claire BOURVEN déclare avoir rencontré certaines aides-soignantes du SSNA : les salariées désirent garder ce roulement et cette semaine tampon car toutes les 13 semaines. Nous allons suivre le désir des salariés et voter pour.

Un avis sur les grilles est demandé :

POUR : 4

ABSTENTION : 0

CONTRE : 13

Le CSE émet un avis défavorable à la majorité.

Mme Michelle CREACH déclare pour la CGT qu'elle ne peut émettre un avis favorable, même si les salariés y sont favorables, car ces grilles sont illégales.

Additif 2 : Effectifs oncologie et gériatrie pour la mise en œuvre des autorisations à Ty Yann

M. JEGO prend la parole à ce sujet.

Assistante sociale	Oncologie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation d'oncologie	01/02/2026	0,10
Diététicien	Oncologie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation d'oncologie	01/02/2026	0,10
Ergothérapeute	Oncologie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation d'oncologie	01/02/2026	0,10

EAPA	Oncologie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation d'oncologie	01/02/2026	0,20
Psychologue	Oncologie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation d'oncologie	01/02/2026	0,20
Masseur-kinésithérapeute	Oncologie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation d'oncologie	01/02/2026	0,10
Assistante sociale	Gériatrie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation de Gériatrie	01/02/2026	0,25
Diététicien	Gériatrie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation de Gériatrie	01/02/2026	0,10
Ergothérapeute	Gériatrie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation de Gériatrie	01/02/2026	0,30
EAPA	Gériatrie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation de Gériatrie	01/02/2026	0,30
Masseur-kinésithérapeute	Gériatrie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation de Gériatrie	01/02/2026	0,20
Psychologue	Gériatrie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation de Gériatrie	01/02/2026	0,10
Psychomotricien	Gériatrie Ty Yann	Mise en œuvre de l'autorisation de Gériatrie	01/02/2026	0,20

Il s'agit ici de mettre en œuvre les nouvelles autorisations de 2024. Les besoins en termes d'effectifs supplémentaires de rééducation ont été discutés avec l'encadrement.

Mme Manon HUMILY interroge sur le temps en orthophonie.

M. JEGO parle d'un orthophoniste libéral, il faudra donc s'adapter.

Mme Maggy CONAN demande s'il y aura un recrutement et M. JEGO annonce qu'il y a déjà une personne s'étant manifestée.

Mme Manon HUMILY s'intéresse à l'organisation des plannings des patients du polyvalent. Actuellement il n'y a pas de planning. Cela est-il envisagé d'attribuer cette tâche au planning central de Brest ?

M. JEGO espère avoir un outil informatique qui permettra l'organisation des activités. L'idée reste que ce soit les professionnels eux-mêmes qui s'organisent.

Départ à 15h07 de M. Julien JEGO et M. Matthieu DOUCHAIN

Point 3 : Avis sur le Compte Rendu des Négociations Annuelles Obligatoires 2026

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet.

Les NAO 2026 ont fait l'objet de plusieurs réunions : 19/11/2025, 03/12/2025 et 18/12/2025. Le document est en cours de signature.

Le procès-verbal a été transmis aux trois organisations syndicales et mis à disposition pour signature.

Les mesures retenues :

- ▶ **Avantage repas restauration, non intégré dans l'évaluation du SMIC** : Pour les équipes de la restauration, nous excluons l'avantage en nature repas pris et non pris en cas de congés pour le calcul de l'évaluation du SMIC.
- ▶ **Forfait Mobilités Durables** : Le financement du dispositif « Forfait Mobilités Durables » sera poursuivi en 2026. Les conditions d'octroi seront élargies : la prime sera accordée aux salariés utilisant une mobilité douce pour au moins 35 % de leurs trajets domicile-lieu de travail sur la période de référence.
- ▶ **Favoriser la Mobilité entre les services** : prime mobilité pour les salariés qui acceptent de changer de service ponctuellement (affectations inférieures à 1 semaine). Nous accordons en 2026 une prime de 5 points par jour pour les affectations inférieures à 1 semaine (7 jours calendaires).
- ▶ **Augmenter la prime pool** : Nous verserons une prime pool, sous réserve de convenir des modalités de révision de notre accord d'entreprise. Elle sera revalorisée de 5 points, passant de 10 à 15 points.
- ▶ **Pair aide professionnelle** : Le développement de ce dispositif sera favorisé en y consacrant un budget spécifique.
- ▶ **Revalorisation des Infirmières en Pratique Avancée** : Nous engagerons une réflexion sur le statut des IPA au cours de l'année 2026.
- ▶ **Prime décentralisée** : Nous verserons la prime décentralisée dans des conditions identiques à l'année 2025. Un accord d'entreprise sera proposé à la signature des organisations syndicales à l'issue des Négociations Annuelles Obligatoires.
- ▶ **Indemnité de Solidarité Exceptionnelle (ISE) – Personnel de jour et personnel de nuit** : Nous verserons l'indemnité de solidarité exceptionnelle sur l'année 2026, dans les mêmes conditions qu'en 2025.
- ▶ **Prévia (Psychologue du travail)** : Nous maintenons le dispositif en 2026.
- ▶ **Co-réso (Assistant social du travail)** : Nous maintenons le dispositif en 2026.
- ▶ **Maintien de la prise en charge de la mutuelle à Hauteur de 4 euros** : Nous poursuivons en 2026 la prise en charge de la mutuelle dans les mêmes conditions qu'en 2025.
- ▶ **Réflexion sur la création d'un Compte Épargne Temps** : Une réflexion sera engagée en 2026 sur la mise en place d'un Compte Épargne Temps.
- ▶ **Congés événements familiaux : pose de manière fractionnée** : Nous sommes favorables à fractionner les jours décès dans les conditions habituelles d'attribution (délais...).
- ▶ **Gardes et astreintes médicales** : Une réflexion est en cours.
- ▶ **Mutuelle : Maintien de la participation employeur** : Nous maintiendrons notre participation actuelle, sachant que nous avons négocié le maintien des tarifs pour 2 ans (hors PMSS).
- ▶ **Action de sensibilisation au handicap auprès de l'ensemble du Personnel** : Nous sommes d'accord pour réfléchir avec vous à des actions de sensibilisation.
- ▶ **Prime unique de 60 points pour les IDE qui obtiennent l'habilitation à la rédaction des certificats de décès.**
- ▶ **Prime spécifique dialyse pour les remplacements AS.**

M. Franck MONFORT relate avoir un problème avec la situation des salariés du PCPE qui sont exclus de la prime décentralisée. Pourtant ils s'occupent de personnes en situation de handicap ce pourquoi ce service est rattaché au SAMSAH.

M. ESNAULT précise que d'un point de vue conventionnel, ils sont exclus.

M. Franck MONFORT déclare « à voir devant un juge ».

Mme Michelle CREACH dit que la CGT est signataire mais déplore le fait d'avoir à remettre tous les ans les mêmes accords. Il faudrait pouvoir pérenniser certaines mesures en les établissant à durée

indéterminées. Elle espère avancer en ce sens. La non prise en compte des avantages en nature dans l'évaluation du SMIC est le gros point positif de ces NAO puisque c'est une revendication de la CGT depuis plus de 6 ans.

Pour M. ESNAULT il s'agit de trouver un compromis.

Mme Maggy CONAN parle des événements familiaux : cela ne fonctionne uniquement que pour les décès ?

M. ESNAULT confirme. La prise fractionnée de ce congé peut être un soulagement pour le salarié surtout au niveau administratif.

Mme Nolwen LE ROUX demande s'il y a un délai de prise de ces jours et M. ESNAULT indique que cela n'a pas encore été défini.

Mme Maggy CONAN demande si le décès intervient pendant les congés annuels du salarié, y a-t-il un report ?

M. ESNAULT répond négativement.

Mme Claire BOURVEN déclare que le syndicat sud est aussi signataire de cet accord car certaines de leurs propositions ont été retenues mais regrette que la direction n'ait pas accepté certaines demandes comme l'absence de prime pour les salariés travaillant seul suite à une absence imprévue ; de plus, le syndicat sud aura une vigilance sur le versement de la prime de mobilité pour les salariés que cela contraint.

M. ESNAULT déclare qu'il faut plutôt s'attendre à un mois de décalage.

M. Ronan BLENO déclare pour le syndicat CFDT être signataire par défaut car il y a des regrets notamment sur la réponse aux congés menstruels. Les avantages en nature (repas des salariés de la restauration) et la réflexion sur un compte épargne temps sont par contre des avancées positives.

M. Louis CASTEL déplore quant à lui le surplace pour le compte épargne retraite.

M. ESNAULT explique qu'il y a des avancées progressives et rappelle que toutes les propositions ne peuvent être retenues. Cela pourrait se faire dans quelques temps.

Mme Michelle CREACH constate que les mentions sur les événements familiaux ne sont pas dans le procès-verbal et qu'il est noté une réponse négative sur les accords d'entreprise.

M. ESNAULT confirme une évolution sur ce point au cours des NAO. Il vérifiera le compte rendu.

Arrivée à 15h26 de M. Jonathan JASICA

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 16

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Additif 3 : Passage en dotation globale sans PUI pour l'EHPAD de La Retraite

M. JASICA est invité à prendre la parole à ce sujet. Il indique que l'ARS a confirmé le passage en dotation globale de l'EHPAD hors PUI.

M. JASICA parle **des évolutions** que cela va engendrer pour les différentes catégories de personnes :

- Professionnels libéraux : Evolution de la facturation des soins apportées. Facturation mensuelle à transmettre à l'établissement
- Résidents : pas de changement avec les officines. Les cartes vitales sont entièrement remises aux IDE
- Equipes : Maintien des collaborations en cours avec les officines de ville, centralisation de l'ensemble des cartes vitales des résidents, non transmission des cartes vitales pour l'ENSEMBLE des professionnels libéraux et suivi de la facturation des intervenants libéraux à assurer.

Plusieurs étapes à réaliser :

❖ **Communication :**

- Auprès des équipes, *le 22.01.2026*
- Auprès des professionnels libéraux, *courrier en cours de diffusion*
- Auprès des instances (CVS*, CSE),
 - *le 22.01.2026 auprès du CVS*
 - *le 28.01.2026 auprès du CSE*

❖ **Mise à jour des documents réglementaires :** Actualisation des contrats de séjour / avenants, *en cours*

❖ **Ressources humaines :** Accompagnement des équipes à ces changements de pratiques, *en cours*.

* CVS : conseil vie sociale.

Mme Anne Yvonne TREGUIER regrette le délai de prévenance qui a été court. Elle donne l'exemple d'un appel pendant le week-end à SOS Médecins qui n'était pas informé et s'est montré très mécontent car cela va leur engendrer un surcroit de travail (comptabilité). Il s'agit pour eux d'une décision unilatérale.

M. JASICA déclare que lorsqu'il y a des doléances de ce genre, il faut diriger la personne vers la cadre ou Mme ZIAT. Des temps d'échange avec les professionnels libéraux sont possibles.

Arrivée à 15h35 de M. Jérémy NODE

Mme Anne Yvonne se renseigne sur les nouvelles modalités concernant la carte vitale : certains patients sont autonomes et vont eux-mêmes à la pharmacie chercher leurs médicaments. Comment cela doit-il se passer maintenant ?

M. JASICA explique que dans ce cas la carte vitale peut leur être remise mais elle ne doit pas être utilisée par contre lors d'une consultation avec le médecin traitant : il leur faudra demander une feuille de soin.

M. Ronan BLENO souhaite savoir où en est le recrutement du médecin prescripteur et M. JASICA indique qu'il est toujours à l'affichage.

Point 4 : Avancement des travaux sur les différents sites de la Fondation

M. NODE fait le point à ce sujet.

Roscoff : il existe quelques soucis techniques liés aux études de reprise structurelle au niveau de l'espace culturel. Des négociations sont en cours.

Mme Claire BOURVEN demande combien de temps les négociations vont durer, cela fait déjà un certain temps que les travaux ont été interrompus.

M. NODE confirme que cela est long mais les avis sont positifs.

M. COGEN relate des échanges difficiles avec les entreprises. Une demande de fermeture des accès avait été faite en prévision des conditions météorologiques difficiles (tempêtes, etc) avant l'été.

Mme Michelle CREACH demande s'il n'y aura pas d'impact sur le bâtiment avec le mauvais temps et donc des travaux supplémentaires à prévoir.

M. NODE explique que c'est pour cela que la Fondation avait anticipé la demande de fermeture mais maintenant la Fondation est en pré litige car cela n'a pas été fait par l'entreprise.

M. COGEN ajoute que la demande de fermeture a été faite depuis plusieurs mois mais l'entreprise avait confiance en sa capacité à terminer le bâtiment avant l'hiver et avait décidé de ne pas fermer les accès.

Mme Claire BOURVEN demande où en sont les travaux du futur bâtiment de la cardiologie.

M. NODE attend la réception fin mars et prévoit donc un nettoyage en avril et un aménagement en juin, sous réserve bien sûr d'évènements indésirables.

Ty Yann : Les travaux avancent bien. La menuiserie est montée à 95 %, les cloisons sont mises en place et les chambres témoins sont en cours de réalisation.

Un aléa concernant le service de réadaptation cardio-vasculaire : il ne va pas être possible de déménager le service sur le bâtiment Le Clos. La RCV ne déménagera donc qu'une fois le pôle enfant famille investi et investira le service de pédiatrie actuel. Le bâtiment bleu sera ensuite détruit et le nouveau parvis réalisé (à l'automne). En attendant l'entrée de la pédiatrie se fera par les consultations externes.

Arrivée à 15h45 de Mme Appoline YEOMAN

Pour Mme Maggy CONAN le stationnement s'annonce compliqué si le bâtiment n'est pas détruit avant l'ouverture du pôle.

M. COGEN déclare que tout sera mis en œuvre pour que cette période de transition soit la moins pénible possible. Un accès facilité au parking du polder a été demandé.

Mme Manon HUMILY souhaite savoir quand la RCV déménage car en attendant l'activité a déjà augmenté et cela est compliqué pour les salariés qui se trouvent souvent gênés par le manque de place.

M. NODE donne la date de fin octobre 2026.

Mme Manon HUMILY pense que tout le travail de l'équipe pour penser à l'aménagement du Clos a été fait pour rien et M. NODE comprend tout à fait car lui-même à travailler avec l'équipe. Il y a une réunion à

venir.

M. COGEN concède qu'il y a un problème de calendrier mais La Fondation reste propriétaire du Clos, d'autres activités seront à développer par la suite comme un foyer de l'enfance par exemple. L'établissement de 2 entrées pour faciliter l'accès est à réfléchir, une solution rapide doit être trouver. Il rappelle qu'il faut déplacer plusieurs années de pédiatrie dans le nouveau bâtiment et cela ne va pas se faire du jour au lendemain.

Départ à 15h55 de M. David COGEN

Point 8 : Difficultés de stationnement sur les différents sites de la Fondation

M. NODE poursuit à ce sujet.

Ty Yann :

Du fait des travaux, il y a 55 places en moins sur le site mais une centaine de places sur le parking du Polder. A la fin des travaux les 55 places de parking seront retrouvées.
Une demande de passerelle sur le talus du Polder a été faite afin d'en faciliter l'accès.

Mme Maggy CONAN relate que l'accueil de certains agents du parking n'est parfois pas agréable et Mme Manon HUMILY appuie ses propos.

Mme Manon HUMILY parle quant à elle du mécontentement des riverains qui voient parfois leur accès bloqué mais quelles solutions pourraient être proposées car maintenant Océanopolis est bloqué aussi. Même les patients n'ont pas de place pour se garer et demandent des bons de transports pour se rendre sur site.

Mme Maggy CONAN ajoute que se garer au parking du polder représente environ 30 minutes supplémentaires de présence sur site par jour : 15 minutes matin et 15 minutes soir en comptant le temps d'habillage qui elle le rappelle avec Mme Manon HUMILY n'est toujours pas compter dans le temps de travail.

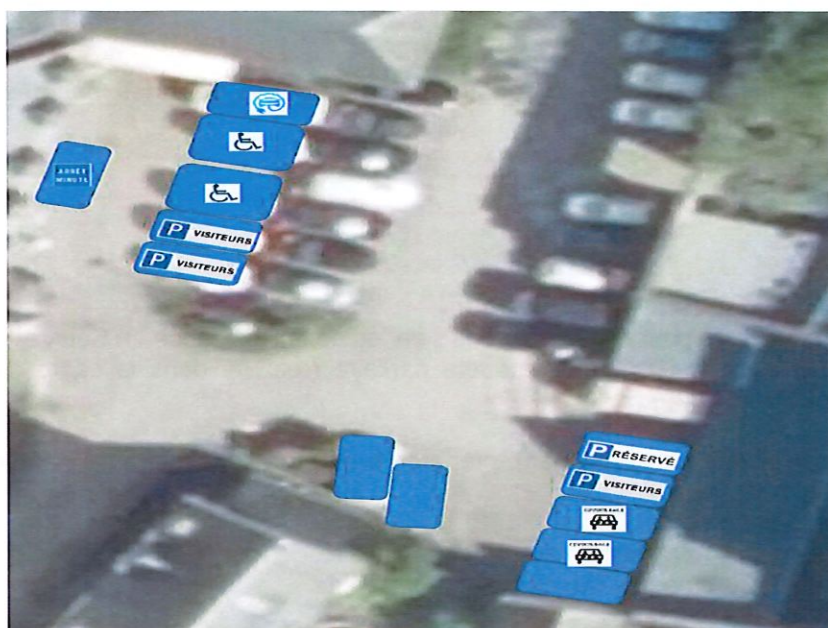
M. Franck MONFORT demande s'il n'est pas possible de mettre en place un parking sur l'espace vert devant le site de Ty Yann et M. NODE le déconseille fortement car avec le mauvais temps, cela serait vite impraticable.

M. ESNAULT rappelle que le Polder a un accès sécurisé.

Quimper :

M. BLENO demande s'il y a de l'avancement concernant les places de parking à l'EHPAD La retraite.

M. JASICA prend la parole et présente un plan prévisionnel travaillé avec les services techniques, Mme ZIAT et lui-même.



	Véhicule + service
	Place PMR
	Place visiteur
	Place service
	Place covoiturage
	Place rret minute

Il concède que cela reste difficile vu le nombre de place (12). Des parkings gratuits se trouvent à proximité de l'EHPAD mais suivant l'heure à laquelle on arrive cela reste encore contraignant. La création d'un parking à vélo est aussi en réflexion.

Mme Anne Yvonne TREGUIER constate que la photo n'est pas récente car la barrière mise en place par la mairie n'apparaît pas. Est-il prévu de négocier avec la mairie ?

M. JASICA relate que le sujet est délicat et que les rencontres avec la mairie se poursuivent.

M. Ronan BLENO demande alors s'il n'est pas possible de mettre en place un partenariat avec la ville pour des places attitrées.

Perharidy :

Mme Michelle CREACH demande où en est l'installation de l'éclairage et M. ESNAULT rapporte que M. MORIN en avait fait la demande.

Mme Claire BOURVEN dit qu'il y a de très grosses difficultés à se garer, surtout à certaines heures, les salariés s'agacent fortement de cette situation et stressent d'arriver en retard au travail à force de tourner. Le parking à l'entrée du centre est loin, non éclairé. C'est très insécurisant pour les salariés qui finissent tard le soir.

Mme Michelle CREACH suggère de mettre en place une barrière avec une carte à code barre comme pour le self.

Mme Fanny LE SANN remarque également que les taxis ne respectent pas leur place réservée.

La Source :

Mme Michelle CREACH dit que le parking est petit : les familles de patients, l'école et le personnel sont mélangés.

Pour Mme YEOMAN, le problème du manque de place sera réglé à la fin des travaux même si parfois suivant les horaires de sortie d'école il est compliqué de trouver une place.

Point 13 : Information sur la mise en œuvre du dispositif échauffements pour les salariés de l'EHPAD de La Source

Mme YEOMAN prend la parole à ce sujet.

1) Description du projet

- Mise en place d'un réveil musculaire pour l'ensemble des salariés de la Résidence La Source
- Il s'agit d'un axe de travail identifié lors d'une enquête paritaire (rechute dans le cadre d'une maladie professionnelle – TMS en 2025)
- Plusieurs objectifs :
 - Se mettre en mouvement progressivement, préparer le corps à l'effort et ainsi réduire le risque de blessures,
 - Contribuer à la récupération musculaire,
 - Améliore la souplesse, la coordination, l'amplitude articulaire,
 - Préparation mentale à la journée de travail,
 - Participe à la cohésion d'équipe.

2) Démarche :

❖ Préparation en décembre 2025 sur 4 demi-journées.

La référente projet est Mme Fanny LE GARREC (EAPA) qui a établi un recueil de données auprès des équipes et préparer des sessions de formation

- Connaissance des contraintes liées à chaque poste de travail
- Échange avec les salariés
- Point sur les freins rencontrés ;

❖ Réunion de lancement le 8 janvier 2026 réunissant 20 participants :

- Présentation du projet aux équipes, du calendrier
- Professionnels référents de la démarche dans l'établissement (9) :
 - 1 infirmière
 - 3 Aides-soignantes
 - 2 Agents
 - 2 professionnelles de nuit
 - 1 référente pour le service administratif

Rôle : pérennisation de la démarche, suivi des actions et difficultés rencontrées

❖ Mise en place : semaine du 12 au 19 janvier 2026

Formation des équipes :

Une session tous les jours pendant une semaine 11h-11h45

- Très bonne participation :
 - 6 sessions organisées (+1)
 - Environ 40-45 personnes formées
 - Formation de tous les professionnels de nuit
- Mise en fonctionnement de l'espace dédié

3) Suivi et pérennisation

Réalisation de supports visuels

MOUVEMENTS N°5 ET N°6



CONSIGNES
Se grandir, fléchir légèrement les genoux, engager les abdominaux, pivoter le buste de gauche à droite.
Incliner le buste de gauche à droite, sans envoyer le bassin vers l'avant ou l'arrière, rester sur un axe.

RÉPÉTITIONS
4 répétitions (4 allers/retours).

RESPIRATION
Inspirer sur la montée et expirer sur la descente.
Inspirer sur l'aller et expirer sur le retour.

Fanny LE GARREC EAPA

FONDATION
ildys

Points de suivi programmés :

- 1^{er} bilan (1 mois et demi) : 2 et 3 mars 2026
- 2^{ème} bilan (5 mois) : 22 et 23 juin

Ajustement des trames de planning selon 1^{er} bilan (5 minutes) : Inclut dans le temps de travail.

Réactivation de la formation en janvier 2027

Bilan à 1 an ?

M. Franck MONFORT demande s'il est prévu d'étendre ce dispositif aux autres EHPAD en 2026 et Mme YEOMAN répond qu'il s'agit d'un essai sur une année.

M. ESNAULT dit que si le bilan s'avérait positif cela pourrait se faire.

Mme Nolwen LE ROUX demande s'il s'agit d'une démarche collective ou individuelle.

Mme YEOMAN explique qu'il a été créé un espace dédié mais les salariés font leurs propres exercices. Des référents ont été nommés pour une meilleure cohésion et le personnel de nuit a été inclus au dispositif.

Point 14 : Création de postes d'aide-soignant et professionnel EAPA au Manoir de Keraudren

Mme YEOMAN s'exprime à ce sujet.

1) Contexte

▪ **Évaluation AGGIR/PATHOS de 2024 :**

Reconnaissance de niveaux de soins et de dépendance en augmentation.

Charge de travail soutenue sur le secteur EHPAD ressentie par les équipes, ayant justifié la mise en place provisoire d'un renfort aide-soignant.

Plusieurs pistes ont été explorées pour travailler sur la charge en soins : collaboration AS/Agent, réorganisation des espaces, etc.

▪ **Bilan financier 2025 :**

Meilleur que les années précédentes, en lien avec la reconnaissance du financement de cinq places supplémentaires.

Autorisation pour deux nouvelles places d'HP dès 2026 (1 sur le secteur EHPAD, 1 sur le secteur des unités).

2) Ressources supplémentaires : pérennisation du renfort d'aide-soignant.

Réflexion **globale** sur les perspectives pour répondre aux besoins des résidents et de l'équipe :

- Volonté de renforcer l'équipe aide-soignante,
- Souhait de déployer une « équipe rééducative » pour soutenir le maintien de l'autonomie des résidents via kinésithérapeute et EAPA (retours des familles, bilan positif d'un AAP qui avait permis d'expérimenter la présence d'un APA sur site).
- Création de postes :
 - **Poste AS** : 1,4 ETP correspondent à 7h/jour du lundi au dimanche.
 - **Création de poste EAPA** (0.5 ETP), répartition à organiser.
 - Kinésithérapeute (1 ETP) : prise de fonctions le 02 février 2026.

3) Organisation des postes et horaires : comment répartir les temps.

- Répartition du poste kiné temps plein sur 4 jours / semaine, permettant la présence aux horaires de soins du matin et du soir
- Poste APA : répartition à étudier selon candidatures et besoins sur les deux EHPAD
- Poste AS :
- Volonté de répondre à la demande de professionnels concernant leur temps de travail
 - Plusieurs temps « pool » répartis : construction à réaliser avec l'équipe
 - Projets à Keraudren
 - Ajustement de la répartition des postes au regard des candidatures

4) Résultats et impact prévu

▪ **Réponse à la demande de l'équipe soignante :**

Reconnaissance des résultats de la coupe PATHOS

Pérennisation du renfort = sécurisation des professionnels

Diminution du recours à des remplaçants « ponctuels ».

▪ **Renforcer et soutenir la dynamique de rééducation**

Encourager, soutenir le maintien de l'autonomie des résidents

Eviter le « double travail » en coordonnant mieux les interventions soignantes et de rééducation

Travailler en équipe sur l'aide aux levers – couchers – transferts

Mme Nolwen LE ROUX dit qu'elle n'était pas au fait de ces créations de poste mais pense que c'est une bonne nouvelle. Par contre elle est déçue que les IDE ne soient pas concernées : leur charge de travail est aussi très dense : administration, chariot d'urgence à vérifier et tâches annexes. Elle déplore qu'il n'y ait pas au moins quelques heures attribuées à un poste d'IDE.

Mme YEOMAN révèle qu'en ce moment il y a une réunion pour trouver des solutions afin d'aider les IDE dans leurs tâches quotidiennes. Il s'avère qu'un salarié en formation IPA arrive bientôt à la fin de sa

formation et pourrait donc venir en renfort aux IDE de l'EHPAD.

Mme Nolwen LE ROUX a du mal à projeter les fonctions de l'IPA dans un EHPAD : en quoi pourrait-il aider les IDE (administratif ?).

Pour Mme YEOMAN le poste est à construire et c'est l'un des sujets de la réunion.

M. JASICA dit bien entendre les préoccupations des IDE mais la Direction aussi découvre le métier d'IPA. Les réflexions commencent.

M. Franck MONFORT dit que cela fait déjà 1 an et demi que le PATHOS a acté un renfort de personnel cela veut donc dire que depuis 1 an et demi les salariés travaillent en sous-effectif.

Pour M. JASICA cela est possible grâce au retour à l'équilibre du financement. Il y a malgré tout eu du renfort depuis 2024 mais celui-ci est acté aujourd'hui.

M. Franck MONFORT parle de pression à travers des entretiens disciplinaires dont aurait parlé quelques salariés.

M. ESNAULT pense qu'il ne s'agit pas de faire pression mais de demander de bien coter les actes réalisés.

M. Jérémy LAVIEC relate une certaine pression sur SVL avec la suppression de 6 postes, les salariés s'inquiètent.

M. JASICA rappelle que c'est pour cela que le PATHOS n'a pas été signé.

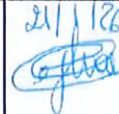
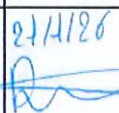
Additif 4 : Avis sur les grilles des secrétaires de l'EHPAD du Manoir de Keraudren

Mme YEOMAN présente les grilles et précise que cela concerne 2 salariés.

Les grilles ont été retravaillées pour modifications des jours de présence en lien avec la conciliation vie pro/vie perso. La proposition de nouveau planning a été faite par les salariées elles-mêmes. Mise en application prévue mi-février 2026.

MANOIR DE KERAUDREN

PLANNING TYPE N°1 ADMINISTRATIF -2026

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Accord		Date et signature
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	OUI	NON	
LE GLÉAU Marie- Françoise 95%	R	08:30	08:30	08:30	09:00	Rheb	Rheb	08:30	08:30	08:30	08:30	R	Rheb	Rheb	X		
		12:30	12:30	12:30	12:30			12:30	12:30	12:30							
		13:00	13:00	13:00	13:00			13:00	13:00	13:00							
		17:45	17:45	17:15	17:00			17:45	17:45	16:00							
		08:45	08:45	08:15	07:30			08:45	08:45	07:00							
	8,75	8,75	8,25	7,5	0	0	8,75	8,75	8,75	7	0	0					
	Semaine paire (1)						33,25	Semaine impaire (2)						33,25			
PODEUR Armelle 65%	08:30	08:45	08:45	R	R	Rheb	Rheb	R	R	08:30	08:45	08:45	Rheb	Rheb	X		
	12:30	12:30	12:30							12:30	12:30	12:30					
	13:00	13:00	13:00							13:00	13:00	13:00					
	17:00	17:00	16:15							16:15	17:00	17:00					
	08:00	07:45	07:00							07:15	07:45	07:45					
	8	7,75	7	0	0	0	0	0	7,25	7,75	7,75	0	0				
	Semaine paire (1)						22,75	Semaine impaire (2)						22,75			

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Départ à 17h05 de Mme Appoline YEOMAN**Point 15 : Avis sur les grilles PFS suite à l'évolution de l'organigramme présenté en décembre**

En l'absence de Mme KERNEIS, M. ESNAULT soumet les grilles du PFS.

Roulement sur 4 semaines pour 1 salarié :

semaine 1	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	00:00:00	00:00:00	08:00:00	13:00:00	09:00:00	18:00:00	08:00:00	13:00:00	09:00:00	13:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
	00:00:00	00:00:00	14:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	14:00:00	18:00:00	14:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
durée journée		00:00:00		09:00:00		09:00:00		09:00:00		08:00:00		00:00:00		00:00:00
CODE														
HORAIRE SI														
EXISTANT														
12Gi														
semaine 2	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	09:00:00	13:00:00	08:00:00	13:00:00	09:00:00	18:00:00	08:00:00	13:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
	14:00:00	18:00:00	14:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	14:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
durée journée		08:00:00		09:00:00		09:00:00		09:00:00		00:00:00		00:00:00		00:00:00
CODE														
HORAIRE SI														
EXISTANT														
semaine 3	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	00:00:00	00:00:00	09:00:00	13:00:00	10:00:00	18:00:00	09:00:00	13:00:00	09:00:00	13:00:00	09:00:00	17:00:00	00:00:00	00:00:00
	00:00:00	00:00:00	14:00:00	16:00:00	00:00:00	00:00:00	14:00:00	16:30:00	14:00:00	16:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
durée journée		00:00:00		06:00:00		08:00:00		06:30:00		06:00:00		08:00:00		00:00:00
CODE														
HORAIRE SI														
EXISTANT														
semaine 4	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	00:00:00	00:00:00	09:00:00	13:00:00	00:00:00	00:00:00	09:00:00	13:00:00	09:00:00	13:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
	00:00:00	00:00:00	14:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	14:00:00	16:30:00	14:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
durée journée		00:00:00		08:00:00		00:00:00		06:30:00		08:00:00		00:00:00		00:00:00
CODE														
HORAIRE SI														
EXISTANT														

M. Franck MONFORT demande si les grilles sont présentées aujourd'hui pour faire suite à la création du 2nd poste de coordinateur et M. ESNAULT confirme.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 14

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

Mme Claire BOURVEN, pour le syndicat SUD, explique son abstention en raison de l'absence de mention d'avis favorable ou défavorable des salariés.

Additif 5 : Avis sur les grilles du dispositif DAPE

M. ESNAULT présente les grilles à l'assemblée. Là encore pas d'avis favorable ou défavorable.

Exemple pour 1 salarié :

exemple :

Vas y / ssrs enfant roscoff

semaine 1	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	08:00:00	12:00:00	08:00:00	12:00:00	08:00:00	12:00:00	09:00:00	13:00:00	08:00:00	12:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
	14:00:00	16:00:00	14:00:00	16:00:00	14:00:00	16:00:00	17:00:00	20:00:00	14:00:00	16:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
durée journée	06:00:00		06:00:00		06:00:00		07:00:00		06:00:00		00:00:00		00:00:00	

semaine 1	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	09:00:00	13:00:00	09:00:00	12:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	14:00:00	21:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
durée journée	00:00:00		00:00:00		04:00:00		10:00:00		00:00:00		00:00:00		00:00:00	

semaine 2	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	09:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	09:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
durée journée	00:00:00		00:00:00		09:00:00		00:00:00		09:00:00		00:00:00		00:00:00	

semaine 3	jour 1		jour 2		jour 3		jour 4		jour 5		jour 6		jour 7	
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	09:00:00	13:00:00	00:00:00	00:00:00	09:00:00	18:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	13:30:00	21:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
durée journée	00:00:00		00:00:00		04:00:00		07:30:00		09:00:00		00:00:00		00:00:00	

Mme Claire BOURVEN s'interroge sur la présence des mentions « VAS'Y » et « SSR enfants/ado ».

Pour M. ESNAULT il s'agit des interventions dans les services.

Mme Stéphanie QUINIOU ne trouve pas claires les grilles.

M. ESNAULT propose de reporter le point lorsque Mme KERNEIS sera présente. Il souligne que les règles ont été respectées.

M. Franck MONFORT dit que la CGT ne souhaite pas reporter l'avis car il faut une mise en conformité. La prime d'internat est par contre à confirmer sinon il n'y a pas d'égalité de traitement. Il rappelle qu'il ne doit pas y avoir de modification sans passage en CSE ce que confirme M. ESNAULT.

Le syndicat sud s'abstiendra en l'absence des avis favorables et/ou défavorables qui devraient être indiqués.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 13

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

Point 6 : Bilan de la Retraite progressive 2025 et de nombre de salariés bénéficiaires du dispositif de prise en charge des cotisations sur la période 2020-2024

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet.

Etablissements	Nombre de départ en retraite progressive en 2025	Nombre de départ en retraite progressive en 2026 (ayant fait sa demande en 2025)
FONDATION IDLYS - EHPAD LA SOURCE	1	
FONDATION IDLYS - EHPAD LANNOUCHEN	2	3
FONDATION ILDYS - SAMSAH	1	1
FONDATION ILDYS - SESSAD	1	
FONDATION ILDYS - SITE DE TY YANN	2	3
FONDATION ILDYS - SITE PERHARIDY	7	17
FONDATION ILDYS - SOCIAL	1	1
FONDATION ILDYS - SITE DE ST LUC		1
Total général	14	26

26 demandes en 2026. Critères accord QVCT contraint.
Essai réponse favorable mais peut être contraint de différer.

Mme Michelle CREACH demande combien de salariés sont ou ont été en retraite progressive de 2020 à 2025.

M. ESNAULT relate avoir de bons retours sur ce dispositif. Les salariés n'ont pas de regret car cela leur permet de gérer leur fin de carrière.

Mme Claire BOURVEN demande confirmation sur les 26 demande en 2026, cela veut dire que 16 ne pourront pas en bénéficier.

M. ESNAULT confirme, sous couvert d'autres demandes.

Mme Claire BOURVEN comprend que le ou la salarié(e) devra attendre un an avant d'en bénéficier ce que confirme M. ESNAULT.

Mme Maggy CONAN relève 12 accords en 2025 et seulement 10 en 2026 et demande pourquoi.

Mme Michelle CREACH explique qu'il s'agit d'un accord signé en 2020. Mais il est vrai que d'autres services ont été ajouté depuis : Village Fratries, La Retraite, etc.

Avant de clôturer la réunion Mme Michelle CREACH déclare que Mme Céline KEROUANTON remplacera Mme Elen LE GALL en CSSCT le temps de son absence.

◆◆◆◆◆

Les débats étant clos, la séance est levée à 17h28. La prochaine réunion aura lieu le mardi 10 février 2026 à 14h.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

